

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 3^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 16 Janvier 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 71).
2. — Débat sur le programme du Gouvernement (suite) (p. 71).
MM. Le Pen, Gabelle, Weber, Boisdé, Claudius-Petit.
M. Debré, Premier ministre.
Suspension et reprise de la séance.
Explications de vote: MM. Bergasse, Bayou, Beauguitte, Royer.
M. le président.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 82).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du jeudi 15 janvier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

* (1.)

— 2 —

DÉBAT SUR LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

(SUITE)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat ouvert sur le programme du Gouvernement.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, vous conviendrez avec moi que la tâche qui m'est impartie ce matin est particulièrement délicate.

Intervenant après mes talentueux collègues qui, hier, ont, à peu de chose près, dit l'essentiel, je me bornerai à être, comme le petit chien de l'Évangile, celui qui ramasse les miettes du festin.

J'évoquerai cependant certains points sur lesquels ni vous, monsieur le Premier ministre, ni ceux qui m'ont précédé à cette tribune n'ont, à mon avis, assez insisté. Je vous poserai quelques questions, je vous demanderai quelques précisions.

Sachez seulement, dès l'abord, que je suis monté à cette tribune sans hostilité envers le Gouvernement.

Je sais le rôle que vous avez joué au Conseil de la République sous le régime précédent. Je sais combien vous avez contribué,

par votre action personnelle, à renverser le système. Votre présence est, à mes yeux, la garantie que vous vous attacherez à liquider les innombrables séquelles de celui-ci.

C'est donc, *a priori*, avec sympathie et confiance que j'ai écouté l'exposé de principe que vous avez fait hier. En effet, on ne peut qualifier autrement votre déclaration ministérielle. A aucun moment vous n'êtes entré dans le détail des mesures que vous préconisez. S'agissant même de certaines réformes, que vous avez évoquées, vous n'avez pas précisé en quel sens vous entendiez les promouvoir.

Cependant jamais, je crois, le terme de question de confiance ne fut aussi mérité. Vous avez à cœur de liquider le passif de la quatrième République et l'on ne peut vous imputer les décisions du Gouvernement précédent où vous n'étiez que ministre de la justice. Je suis donc disposé à vous faire confiance, à condition, cependant, que sur les trois points sur lesquels j. compte intervenir vous m'apportiez des précisions sans équivoque. Ces trois points sont: la jeunesse, l'armée et, en dernier lieu, l'Algérie.

La jeunesse est un cheval de bataille électorale. C'est aussi un propos de tribune très commode: notre magnifique jeunesse, dit-on, est l'espoir de la nation; il y a lieu de veiller sur elle avec affection, de ménager son avenir, de lui préparer les voies de l'espoir. C'est, je crois, M. Mendès-France qui avait donné à son ministre de la jeunesse le très joli titre de « préposé à l'espérance ».

En fait, mes chers collègues, il n'y a pas eu en France, depuis plusieurs dizaines d'années, de véritable politique de la jeunesse.

Les gouvernements, je le sais, redoutent d'aborder ce problème car il est inscrit dans la tradition, ou dans la pseudo-tradition démocratique, que seuls les régimes totalitaires s'occupent de la jeunesse. Précisément, mes chers collègues, s'ils sont amenés à s'en occuper, à s'en occuper seuls, c'est parce que les régimes démocratiques n'accordent pas à cette partie de la population, qui est l'avenir de la nation, l'importance qu'elle mérite.

Le gouvernement précédent a confié à l'un de nos célèbres alpinistes, M. Herzog, un secrétaire à la jeunesse chargé de coordonner l'action des différents départements ministériels qui touchent à la jeunesse.

En effet, mesdames, messieurs, la jeunesse participe à tous les problèmes de la nation, son avenir dépend de tous les ministères, et M. Herzog, sans aucun doute, a éprouvé moins de peine à graver l'Anapurna qu'à vaincre les Himalaya que l'administration oppose à ses efforts quotidiens.

Monsieur le Premier ministre, voulez-vous accorder à la jeunesse française l'importance qu'elle mérite dans la nation ?

Faire de l'un des ministères d'Etat un ministère de la jeunesse, ce serait une décision d'ordre technique, mais elle serait d'importance. L'autorité d'un secrétaire d'Etat ou d'un secrétaire général est insuffisante pour faire prévaloir une politique auprès d'un ministre, que soit celui de l'éducation nationale ou celui de la défense nationale ou un autre. Seul peut réussir un ministre d'Etat chargé de la coordination, ayant rang supérieur aux ministres techniques avec lesquels il est amené à coopérer. Seul un ministre d'Etat peut promouvoir, inspirer, diriger une véritable politique de la jeunesse pour qu'enfin cesse cet état de fait douloureux qui fait dire à beaucoup de jeunes qu'on ne s'occupe d'eux que pour les envoyer à la guerre.

Monsieur le Premier ministre, ces mots me serviront de transition.

J'ai très attentivement écouté votre discours d'hier et je me suis aperçu, avec surprise, que vous n'avez à aucun moment abordé le problème de l'armée. Le rôle actuel de l'armée dans la nation, avec son fort contingent de jeunes, son combat en Algérie, son attitude patriotique qui a été à

la base de la révolution politique du 13 mai, méritait, je crois, sinon plus d'égards, au moins plus d'intérêt.

Je ne répéterai pas ce qu'on dit souvent à cette tribune; je ne me féliciterai pas de tout ce que comporte l'armée française. Bien sûr! je rends hommage, comme il convient, à ceux qui se battent, mais je prétends que l'armée française est un mauvais instrument, mal adapté à sa mission.

Les problèmes de défense nationale n'ont jamais, ou très rarement, intéressé les gouvernements ou les assemblées. Aussi bien, la tâche est difficile puisque, sur quarante-deux membres de la commission de la défense nationale, six ou sept seulement ont obtenu le renouvellement de leur mandat. Il n'est pas facile — il n'est pas, non plus, populaire — d'être un ministre dépensier ou un parlementaire chargé d'approuver des engagements de dépenses.

Depuis plusieurs dizaines d'années, nous attendons la grande loi sur l'organisation de l'armée qui clarifierait, simplifierait un amas incroyable de dispositions de tous ordres.

Mes chers collègues, il faut que vous sachiez que si, en Algérie, l'armée française mène un combat difficile, c'est avec des moyens et une technique qui sont, la plupart du temps, inadaptes. Une partie de cette armée, que j'évalue à cinquante mille ou soixante mille hommes, fait illusion. Ceux-là, parachutistes, légionnaires, chasseurs alpins, quelques régiments de cavalerie, sont de classe internationale. Le reste, non que sa qualité intrinsèque ou ses possibilités humaines soient en cause, n'est pas à la hauteur de la réputation militaire de la France ni des tâches auxquelles l'armée doit se vouer.

Aussi bien, monsieur le Premier ministre, j'espère que vous nous direz à cette tribune l'intention très ferme du Gouvernement de réaliser, dans l'armée, la révolution que, dans le domaine politique, l'armée a provoquée. S'il n'en est pas ainsi, la guerre actuelle se poursuivra sans résultats positifs.

De temps en temps, dans le flot des diatribes, percent quelques critiques acerbes. De temps en temps, des hommes ont le courage de dire la vérité. C'est cette vérité, mes chers collègues, que je vous mets à cette tribune.

L'armée française, à cause de cette carence, depuis quatre ans, est tenue en échec par l'armée rebelle. Je sais que le problème n'est pas seulement militaire, mais aussi social et politique. Je sais que l'armée, seule, ne peut pas gagner la guerre d'Algérie. Mais je sais aussi qu'elle contribue à la victoire dans une très large part, tant par son action sociale que par son action militaire. (Applaudissements.)

Je suis un adversaire de la négociation. Le F. L. N. aussi d'ailleurs. Chaque fois qu'un chef de gouvernement français lui a offert, ne serait-ce qu'une amorce de négociation, le F. L. N. l'a repoussée du pied. Alors, mesdames, messieurs, comment finira la guerre d'Algérie? C'est la question que se posent tous les Français. Comment finira-t-elle? Eh bien! si personne ne veut négocier, la fin de la guerre ne pourra résulter que de la défaite de l'un ou de l'autre des adversaires. Comme j'exclus *a priori* que cette défaite puisse être celle de nos armes — le pays ne peut vraiment pas s'offrir plus d'un Dien-Bien-Phu par siècle...

M. Michel Debré, Premier ministre. C'est même trop.

M. Jean-Marie Le Pen. ... il ne peut donc s'agir que de la défaite des armes rebelles.

Or, la presse nous a appris que, la semaine dernière encore, le bilan des opérations militaires s'établissait à plusieurs centaines de morts, huit cents, je crois, parmi lesquels sept cent cinquante rebelles et cinquante soldats français. C'est un bilan considérable, qui révèle une vive activité militaire, française, aussi bien, hélas! que rebelle.

Il ne faut pas laisser l'arbre de la pacification nous cacher la forêt d'Algérie. Il ne faut pas, parce que nos soldats rem-

plissent admirablement leur mission de bâtisseurs, d'instituteurs, voire de sages-femmes, oublier qu'ils sont, avant toute chose, des soldats. Il ne faut pas les détourner complètement de leur tâche militaire qui est d'abattre militairement la rébellion. Croyez-moi, celle-ci ne capitulera jamais.

Nous savons, en effet, qu'elle est suscitée et soutenue de l'extérieur par des puissances étrangères, en particulier par les bolcheviks. Ceux-ci savent que l'action F. L. N. immobilise en Algérie 500.000 hommes ainsi retirés des théâtres d'opérations européens.

En fait, l'U. R. S. S. trouve dans les fellagha des soldats gratuits. Elle ne va donc certainement pas pousser à la fin de cette guerre.

Il est nécessaire, il est surtout sain de voir clairement la situation.

Poursuivons la réalisation de tous les plans sociaux et de promotion humaine, sans laquelle nous ne gagnerons pas, en définitive, mais continuons aussi la réduction militaire des rebelles.

A ce propos, je dois vous dire, monsieur le Premier ministre, que je n'approuve pas les mesures dites « de clémence » qui ont été prises en faveur des chefs rebelles. Je considère même — permettez-moi cette critique — qu'elles constituent une grave erreur politique.

Je ne suis pas de ceux qui réclament le sang. Je me féliciterais de ces mesures de clémence si elles étaient intervenues après la victoire de nos armes, après l'élimination définitive du danger que la rébellion fait courir à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Dans ce cas, oui, car la France, victorieuse sait être généreuse!

Mais, monsieur le Premier ministre, aujourd'hui, en janvier 1959, la France n'est pas militairement victorieuse. L'action militaire rebelle, l'action terroriste rebelle continuent et les mesures de clémence prises à l'égard de Messali Hadj, chef du mouvement terroriste M. N. A. — car le M. N. A. utilise dans son action politique les mêmes méthodes de terreur que le F. L. N. — la translation de MM. Ben Bella et consorts de la prison des voyous qu'est la Santé dans une enceinte militaire, semblent indiquer que vous assimilez, en leur appliquant certaines peines prévues par le code de justice militaire, Ben Bella et ses amis soit à des généraux, soit à des ministres prisonniers.

Je voudrais que vous précisiez à la tribune de cette Assemblée que le Gouvernement n'a pas entendu, en transférant Ben Bella dans une enceinte militaire, reconnaître ni à la rébellion le caractère de belligérance, ni a fortiori à Ben Bella et consorts la qualité de membres d'un gouvernement quelconque. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

J'attache une importance extrême à cette précision.

Monsieur le Premier ministre, je considère la grâce des deux cents condamnés à mort comme une injure à la mémoire de tous les hommes qui sont tombés. En effet, 95 p. 100 de ces condamnés à mort ne sont même pas des partisans, même pas des rebelles en armes. Ce sont de petits voyous des villes, d'abominables terroristes essayant de faire prévaloir leurs prétendues idées politiques par la bombe, le couteau, le rasoir, le coup de revolver tiré dans le dos ou l'éventration d'enfants. C'est parce qu'ils avaient commis de tels crimes que ces hommes étaient en prison. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Au cours de la dernière législature, j'ai eu l'occasion de tenter une démarche douloureuse auprès de M. le Président Coty. J'avais été, en effet, témoin des obsèques de M. Froger, lâchement assassiné dans une rue d'Alger. Il devait être enterré à Saint-Eugène. Une foule assez nombreuse suivait son cercueil, et parce que les condamnés à mort, les mêmes que vous avez graciés, n'étaient pas exécutés, parce que la justice, devoir

sacré de l'Etat, n'était pas établie, la foule rendait sa justice elle-même et elle la rendait lâchement, sauvagement.

J'ai vu cette foule ivre de colère assassiner en pleine rue des Musulmans innocents. C'est parce que je ne voulais pas que pareil fait se reproduise que j'ai tenté cette démarche auprès de M. le Président de la République. Je lui disais: « Monsieur le Président, je vous en supplie, faites exécuter les décisions de justice. Ces hommes ont été traduits devant les tribunaux. Ils ont eu, malgré leurs crimes inhumains, toutes les garanties qu'un Etat moderne et démocratique assure aux accusés. Leurs condamnations ont été entérinées. Elles doivent être exécutées. Sinon, ce sont les caporaux-chefs qui exécuteront leurs prisonniers, c'est la foule qui tuera les gens dans la rue, et cette guerre raciale que vous ne voulez pas voir, que personne ne veut voir, risque de reprendre ».

Monsieur le Premier ministre, vous trouvez peut-être que j'accorde beaucoup d'importance à ce problème. Je le fais parce que je crains que, derrière cette décision, ne se dissimule une volonté politique.

Je ne vous cache pas que vos prises de position sur le problème algérien me semblent baigner dans un nuage équivoque. Quand on superpose aux déclarations de M. le Président de la République les vôtres et celles du représentant de l'U. N. R., on aperçoit, comme en filigrane, je ne sais quelle volonté de poursuivre une politique algérienne qui, en tout cas, ne serait pas la mienne.

M. Terrenoire, d'ailleurs dans une incidente relative à la politique agricole, citait successivement la France métropolitaine, la Communauté et le Marché commun. Je vous dis, d'une manière précise afin qu'il n'y ait pas, en ce qui me concerne, d'équivoque, que je ne suis pas partisan de cette politique algérienne. Je crois deviner que la politique algérienne qui se cache derrière ce masque, c'est celle qui tendrait à accorder à l'Algérie, *prima inter pares*, une place de choix dans la communauté française, mais à l'extérieur de la France métropolitaine. Je pense qu'il faut, au contraire étendre, si je puis ainsi m'exprimer, notre métropole jusqu'aux territoires africains. Je m'explique.

Tout le monde a dit à cette tribune que l'Algérie, que l'union franco-algérienne, était l'axe de la France africaine et de la Communauté, qu'elle était aussi l'axe de l'avenir européen et de l'Afrique.

Il est indispensable, pour avoir voix dans les chapitres africains, d'avoir une portion du territoire national — je serais tenté de dire: métropolitain — en Algérie.

Pour ma part, j'ai fait à Paris, dans un quartier difficile, campagne pour l'assimilation. Je suis donc, dans cette affaire algérienne, à l'extrême pointe de l'idée révolutionnaire. Je vais plus loin que les députés d'Algérie eux-mêmes.

Le monde se rétrécit, mes chers collègues, à une vitesse foudroyante. Du fait de la radio, de la télévision, du cinéma, des progrès en matière d'hygiène, des sports, la manière de vivre, de se loger, de se vêtir, de se nourrir tend à devenir identique partout. Les hommes se ressemblent de plus en plus. Maintenant, leurs regards se tournent vers l'univers; ils se rendent compte de plus en plus combien ils ont de points communs.

En réponse à l'immense interrogation des pays sous-développés — car la guerre, la victoire de l'Occident sur le bolchevisme se joue sur le terrain des pays sous-développés, et nous avons une carte magnifique à jouer avec l'Algérie — il nous faut montrer que nous avons compris que, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les grandes nations modernes qui doivent être, par définition, de grands ensembles économiques, politiques et stratégiques, deviennent forcément poly-ethniques, que, par conséquent, il convient de rapprocher de la partie de la nation la plus évoluée les autres populations, de les élever de plus en plus, de leur apporter les bienfaits, fruits d'une longue expérience.

Le problème international de demain, mes chers collègues, c'est le problème de la faim, de la faim dans le monde. Deux milliards d'individus vont se demander comment manger. Eh bien! si vous n'apportez pas à ces pays ce qu'ils sont en droit d'attendre de nous, vous verrez se dresser dans l'ensemble du monde le Lumpen Proletariat international. Vous verrez ces masses sous-alimentées et sous-développées se dresser vers les pays d'un niveau de vie supérieur et les confondre dans la même haine et la même réprobation.

Nous n'avons pas la prétention, nous qui sommes une nation qui n'est peut-être plus de premier plan — les Etats-Unis et l'U. R. S. S. se chargent de nous le rappeler chaque fois que nous l'oublions — d'apporter à ce problème une solution d'ensemble. Non. Mais, responsables directement d'une partie importante de ces pays, nous avons le devoir de susciter ce qui doit être demain la politique de l'Occident. Nous devons avoir la volonté de créer cette véritable nation qui doit s'étendre des deux côtés de la Méditerranée.

Je sais qu'il ne convient pas de faire cela immédiatement. Je suis réaliste et j'approuve entièrement les termes de l'admirable déclaration faite hier par M. Lacroix. Mais je dis que nous devons voir plus loin que l'immédiat. Si, parfois, certaines particularités ou certains particularisme nous choquent encore aujourd'hui, en 1959, nous devons savoir que, dans vingt ans, de telles considérations nous paraîtront ridicules.

L'orateur qui vous parle — et il s'excuse de cette référence personnelle — avait des grands-parents qui ne parlaient pas un mot de français à l'âge de vingt ans; ils ne savaient ni lire ni écrire; ils étaient bretons et tout de même Français depuis quatre cents ans; ils parlaient une langue aussi différente que l'arabe du français. Me rappelant la situation de mes grands-parents et la comparant à la mienne, j'imagine assez facilement qu'il puisse y avoir, dans une ou deux générations, des gens raisonnant comme moi.

D'ailleurs, mesdames, messieurs, l'arrivée parmi vous de nos collègues algériens n'a pas été, j'en suis certain, sans surprendre beaucoup d'entre vous, et je connais tels et tels députés incapables de distinguer, dans les couloirs, un député algérien d'un député métropolitain.

Mes chers collègues, ce que nous devons faire, c'est voir loin puisque nous sommes au début d'un régime nouveau, élaborer de grandes perspectives, ne pas nous laisser arrêter sur le terrain de l'immédiat et du quotidien. Nous avons le devoir d'apporter des solutions révolutionnaires, non seulement dans notre politique intérieure, mais encore dans la conception du monde. Tel fut d'ailleurs toujours le rôle de la France.

C'est parce que la France a su promouvoir des idées de plus en plus généreuses de liberté et de dignité humaines, c'est parce qu'elle a su accorder cette dignité et cette liberté à l'homme, qu'elle jouit d'un prestige mondial et éternel. Si nous voulons garder ce prestige et même l'accroître, si nous voulons que la France continue à jouer ce rôle important et civilisateur, ce sont ces solutions hardies, généreuses et révolutionnaires que nous devons promouvoir.

Monsieur le Premier ministre, je désire également vous dire mon inquiétude devant la publication des accords franco-guinéens.

La Guinée a pris, à l'égard de la France, une position sans équivoque, une position d'hostilité. L'ensemble de l'Afrique a regardé avec surprise l'homme qui osait rompre ces liens: M. Sekou Touré, enfant chéri de la France et d'un certain nombre de vos collaborateurs.

M. Sekou Touré s'érige en leader de l'Afrique libre. Aujourd'hui se tient à Conakry le congrès de l'U. G. T. A. N., l'organisation bolchevique syndicale de l'Afrique noire. Et c'est à la Guinée que la France vient d'accorder, dans des accords signés il y a quelques jours, un traitement vraiment très favorable!

Monsieur le Premier ministre, chacun des territoires de l'Afrique noire est en droit de se demander aujourd'hui s'il n'a pas commis une irréparable sottise en ne rompant pas ses liens avec la France.

Je crois sentir aussi l'influence du grand capital international ou même national dans cette affaire.

Je voudrais que vous nous disiez à cette tribune que ce n'est pas seulement parce que les usines Péchiney possèdent d'importants gisements de bauxite en Guinée que les accords monétaires ont été conclus avec ce territoire.

Il semblait convenu, dans la politique du dernier gouvernement, que la Guinée serait tenue à l'écart, qu'elle serait sanctionnée pour son attitude inamicale, voire hostile. Je m'aperçois que c'est le contraire qui s'est produit et j'entends venir de toute l'Afrique, de l'Algérie notamment, comme je l'ai entendu en Indochine ou dans l'Inde, cette phrase terrible qui porte en elle toute la condamnation de cinquante ans de politique: la France n'aide que ses ennemis, elle n'abandonne que ses amis. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Monsieur le Premier ministre, nous voulons rester dignes de notre réputation. Si nous voulons, même dans ce domaine, remonter la pente sur laquelle nous glissons, il faut que la France soit dure aux forts, douce aux faibles, qu'elle soit l'alliée de ses amis et l'ennemie impitoyable de ses adversaires. (Vifs applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gabelle.

M. Pierre Gabelle. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, il n'est ni facile ni agréable d'avoir à prêcher l'austérité. Il est encore plus difficile, certainement, quand on a l'impérieuse nécessité de le faire, de répartir équitablement cette austérité.

Mais le souci d'une juste répartition des sacrifices ne semble pas avoir été l'une des préoccupations majeures qui ont présidé aux décisions d'ordre économique et social insérées dans la récente loi de finances pour 1959.

Tel est le sentiment profond des membres du groupe des républicains populaires et du centre démocratique au nom desquels j'ai l'honneur de parler à cette tribune. Tel est certainement également le sentiment profond de la majorité des citoyens de ce pays.

Les effets des décisions de décembre dernier en matière financière, économique et sociale conduisent, en fait, à imposer aux salaires, aux allocations et pensions de vieillesse et aux petits revenus fixes en général, plus directement encore aux prestations sociales et familiales, un important décalage, un nouveau retard sur les prix.

Au point où en est arrivé ce débat, mon intention n'est pas de faire ici l'inventaire des mesures critiquables sur le plan humain et social, mais de souligner simplement quelques-uns des aspects les plus regrettables des décisions prononcées.

La dévaluation du franc porte déjà en elle-même de notables et inéluctables incidences de hausses de prix, mais de nombreuses autres mesures plus directes et brutales sont venues accabler les budgets familiaux, les budgets des foyers populaires, ceux des personnes âgées et de condition modeste. Aux décisions de relâchement de diverses denrées alimentaires de consommation courante sont venues s'ajouter les suppressions de subventions entraînant les majorations de prix d'autres denrées alimentaires et de produit de première nécessité, dont les charbons domestiques. La majoration des tarifs du gaz et de l'électricité est venue encore alourdir les charges de ces budgets.

En contrepartie, nous ne pouvons noter que deux mesures très limitées de compensation. C'est, d'une part, le relèvement de quelques points du salaire minimum interprofessionnel garanti, mais avec l'annulation parallèle des indexations contractuelles qui pouvaient exister dans diverses conventions de salaires et, d'autre part, une majoration de 5.200 francs par

an attribuée aux seuls bénéficiaires de l'allocation du fonds national de solidarité.

Combien plus lourdes par contre sont les conséquences des mesures qui ont considérablement réduit la portée de la législation sociale à laquelle les travailleurs, jeunes et vieux, et les familles populaires étaient particulièrement attachés.

La création d'une franchise, c'est-à-dire d'un abattement de 3.000 francs par semestre sur les prestations de maladie est certainement la plus dure et la plus critiquable de ces mesures; elle entraîne inéluctablement une charge supplémentaire de 6.000 francs par an dans le budget des familles nombreuses et celui des personnes âgées, plus sujettes que d'autres à contracter la maladie à leur foyer.

La décision relative à la différenciation du ticket modérateur sur les mêmes dépenses en produits pharmaceutiques apporte encore une surcharge chez les plus déshérités.

C'est au total à un abattement de 40 p. 100 sur l'ensemble des prestations relatives aux produits pharmaceutiques que conduisent ces deux mesures, ce qui représente une charge supplémentaire de 30 milliards de francs que devront supporter les plus affligés. A moins que — ce qui arrivera fatalement en maintes circonstances — les budgets d'assistance, communaux et départementaux, ne soient contraints d'assurer le relais, la dignité de ces nouveaux assistés en souffrant encore davantage.

Pour les anciens combattants, la suppression de leur retraite sera d'autant plus cruellement ressentie dans les foyers âgés dont la santé est compromise.

Supprimer la retraite du combattant lorsque l'allocation du fonds de solidarité n'est pas perçue, c'est la supprimer à partir d'un revenu de 260.000 par an pour un foyer de deux personnes, soit guère plus de 10.000 F par personne et par mois.

Supprimer la retraite d'un ancien combattant parce qu'il entre à son foyer un peu plus de 20.000 F par mois serait véritablement intolérable, et je ne puis croire que cette suppression soit finalement maintenue.

Dans les jeunes familles, viennent s'ajouter l'accroissement des charges sociales et des charges de consommation, les incidences des amputations faites sur les allocations prénatales, sur l'allocation de salaire unique. Enfin, l'amputation sur les excédents de crédits des caisses d'allocations familiales, excédents réalisés aux dépens des familles, vient couper l'espoir d'un relèvement des prestations familiales, pourtant dû depuis longtemps et qui fut d'ailleurs, me semble-t-il, annoncé à un certain moment.

Je signalerai encore la réduction des ressources des fonds d'action sanitaire et sociale des caisses qui a pour effet de diminuer encore les moyens de secourir les plus déshérités.

Le concours des caisses pour permettre aux enfants de nos cités populaires des séjours de vacances de plein air se trouve également compromis, comme est compromise, du même fait, l'aide au logement des familles allocataires par l'attribution de subventions d'aménagement et de prêts.

Que de souffrances pourtant dans les milieux populaires, déjà touchés par la récession et remplis d'inquiétude par les menaces qui pèsent sur les conventions ou statuts dont ils dépendent. C'est notamment le cas pour les inscrits maritimes dont le statut est justifié, ne l'oublions pas, par les impératifs de recrutement et par les conditions très particulières du métier de marin, ces inscrits maritimes dont pourtant des garanties sociales viennent de se trouver amenuisées dans le même temps où leurs charges sont accrues.

Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement a fait connaître à l'issue de sa première réunion son intention d'apporter divers assouplissements aux textes promulgués en décembre. Nous en prenons acte, mais pensons que les décisions correctives doivent être telles désormais qu'elles n'entraînent pas de nouvelles et profondes désillusions dans les classes laborieuses.

En politique, il existe au moins une logique, avez-vous déclaré hier, monsieur le Premier ministre, en précisant que c'était la logique populaire. Je veux croire que vous ne laisserez pas mésestimer ou sous-estimer la valeur du jugement populaire à l'égard des mesures que je viens d'évoquer, que vous tiendrez à prendre sans délai les mesures de redressement qui s'imposent, tant sur le plan social et familial qu'en ce qui concerne la retraite des anciens combattants. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Weber.

M. Pierre Weber. Monsieur le président, tout ayant été dit et très bien, je n'éprouve pas le besoin de monter à la tribune.

Permettez-moi simplement de souhaiter que, dans un sentiment de large union, d'amour de notre pays, en dehors de tout fanatisme politique et seulement avec un fanatisme pour la France, pour l'Algérie, pour le prestige de notre pays et la place qu'il doit prendre dans l'Europe, nous soyons décidés à travailler dans l'honnêteté, la loyauté, le désintéressement et la satisfaction de bien faire. (Applaudissements sur de très nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Boisdé.

M. Raymond Boisdé. Monsieur le Premier ministre, anticipant sur l'explication de vote qu'au nom de notre formation, notre président, M. Henry Bergasse, donnera tout à l'heure, je souhaite, pour ma part, dissiper une équivoque éventuelle.

En effet, si ce vote sera positif, je tiens à dire qu'il n'implique nullement un accord, non pas en ce qui concerne l'ensemble des mesures économiques et financières de la loi de finances de 1959, encore que je refuse formellement cet accord à certaines de ses dispositions de détail, fort choquantes, mais bien plus encore à une thèse que je veux réfuter. En effet, je ne saurais accepter la prétention ou l'illusion selon laquelle cet assemblage devrait être considéré comme un plan, un programme ou une politique. D'autant plus que l'on voudrait propager le bruit qu'il s'agirait d'un plan ou d'une politique libérale!

Personnellement, je souscris aux déclarations de notre ami, M. François-Valentin, dans son magnifique discours d'hier, à savoir que face aux seules mesures que l'on a présentées, le libéralisme moderne est bien autre chose, notamment parce qu'il est humain et j'ajouterai parce qu'il doit être social.

Au surplus, monsieur le Premier ministre, vous avez facilité d'avance et mon vote restrictif et l'exposé de mes réserves, puisque vous nous avez dit qu'il ne s'agissait que d'un point de départ. D'autres ont dit qu'il s'agissait, de préalables, que je considère avoir été nécessaires; ou bien encore d'une préface — ce qui postule évidemment une suite... et un « reste » qu'il faut faire.

Sans vouloir faire allusion à d'autres propos tenus dans une occasion plus solennelle, je vous dirai que nous vous demandons de « faire ce reste avec nous ».

En effet, un des avantages, parmi d'autres, des nouvelles institutions, c'est d'écartier de nos débats toute arrière-pensée agressive à l'égard d'un gouvernement, du moins lors de débats consacrés à des problèmes techniques. Il n'y aura donc dans mes critiques aucune malveillance bien entendu, et même aucune arrière-pensée à l'égard d'un gouvernement qui a notre confiance et dont nous voulons que l'œuvre tout entière réussisse. Mais vous considérez sans doute, comme nous-mêmes, qu'il ne faut pas perpétuer le paradoxe d'après lequel seule l'opposition aurait le monopole des propositions constructives. Pourquoi pas la majorité elle aussi?

C'est dans ce sens que je me permets de vous dire, monsieur le Premier ministre, qu'on a peut-être beaucoup trop employé, à propos de cet ensemble de mesures économiques et financières, le mot de parti. Je préfère, quant à moi, l'idée et l'esprit du terme « hypothèse de travail ».

En quelques mots, je rappellerai que cette hypothèse consiste à espérer que, grâce aux mesures d'assainissement budgétaire, des capitaux rentreront ou entreront en France pour faire la relève des investissements publics en accroissant ainsi les investissements privés; et que, grâce à l'expansion de la production, avec ou — je l'espère — sans restriction de la consommation, nos échanges extérieurs pourront croître eux aussi pour garantir l'équilibre de nos comptes, c'est-à-dire la valeur même de la monnaie.

Ce programme postule, évidemment, la garantie de la paix sociale, — ce qui est essentiel et reste encore précaire — mais aussi les conditions favorables à l'expansion de cette économie.

Ces conditions sont à la fois matérielles et morales. Nous vivons à une époque où les effets psychologiques des mesures économiques et financières sont plus importantes et ont plus de conséquences réelles que les simples faits matériels. Le progrès technique, l'évolution de la civilisation veulent que plus la machine est docile, plus les hommes soient exigeants. Et cela est légitime.

Pourtant, beaucoup de catégories de la population n'ont guère été gâtées par les mesures du précédent gouvernement auxquelles je faisais allusion. Or, monsieur le Premier ministre, s'agissant de l'Algérie, vous avez dit qu'il fallait renvoyer à leurs douteux calculs les calculateurs qui ne connaissent qu'une arithmétique sans âme. S'agissant des anciens combattants, je vous demande aussi, et sans tarder, de faire rectifier les graves erreurs commises dans ce domaine par vos comptables, lesquelles ont porté profondément atteinte à l'actif même de la nation, c'est-à-dire au moral autant qu'aux intérêts de la catégorie de la population la plus fière et la plus légitimement sensible.

Dans tous les secteurs d'activité, nous attendons que le climat dans lequel doit se développer et se maintenir cette expansion économique nécessaire soit transformé par vos soins par quelques dispositions, je ne dirai pas plus populaires, mais tenant compte des réalités et des sensibilités.

Sans doute, l'Algérie est pour nous, comme pour vous, la première urgence; mais pour réussir à garder, comme nous le voulons tous ensemble, l'Algérie dans la grande France, vous êtes condamné à ne pas échouer dans le domaine économique, financier et social. *(Applaudissements.)*

Nous voulons vous aider à réussir, mais aidez-nous aussi. Prenez enfin toutes ces mesures, si longtemps promises et qui n'ont jamais abouti parce que le Parlement, apparemment tout puissant, était, en vérité, condamné à l'impuissance par ses discordes intestines. Vous n'avez plus ce genre d'obstacle devant vous que constituaient naguère les guerillas antiministérielles. Alors, nous vous en conjurons, donnez-nous cette fiscalité moderne qui, enfin, respectera derrière le contribuable le citoyen, le chef de famille, le travailleur de toute condition, de tout grade, de toute fonction. Revisez les attributions, les structures, les méthodes de l'État et de ses administrations.

Et puis, essayez d'obtenir de vos états-majors qu'ils changent aussi d'esprit, de mentalité, qu'ils cessent de considérer comme des suspects et bientôt comme des coupables tous ceux qui dans leur activité économique multiplient leurs efforts et qui essayent d'atteindre la réussite, réussite qui dans un certain milieu est considérée comme un scandale alors qu'elle profite à tous, même aux plus humbles.

Notre production nationale est la seule source de richesse et la seule garantie d'une monnaie dont le taux a été établi par une constatation, mais dont la stabilité ne se décrète pas car elle ne peut-être qu'une récompense. Et, pour la maintenir, nous savons bien qu'il faut absolument que la production et les échanges conjurent à faire croître les ressources de la nation et les revenus de ses citoyens. Il faut que l'on

donne à ce pays le sentiment qu'après avoir consenti des sacrifices inéluctables, il est maintenant appelé à l'effort fécond.

Je me demande, lorsqu'on parle d'austérité et de politique de facilité, si ce n'est pas aussi de la facilité que de se contenter d'opérations fiscales, comptables et monétaires, si ardues qu'elles paraissent au premier abord.

Ce qu'il faut, c'est appeler ce peuple, tout ce peuple, au travail, mais en lui montrant qu'il tirera légitimement de son travail toutes les satisfactions que doit offrir la civilisation moderne, satisfactions, je le répète, à la fois matérielles et morales.

Ce sont des dispositions et des états d'esprit qui doivent, en même temps qu'interviennent des réformes d'ordre matériel, être modifiés. Ce sont ces changements que je voudrais voir intervenir dans le programme de libéralisme actif que nous souhaitons et que nous attendons avec impatience et curiosité, après avoir enregistré avec regret l'aspect purement négatif de celui qui l'aura précédé.

Enfin, ce n'est pas de la régression, de la récession que pourra naître la prospérité, et que vous pourrez tirer les moyens de votre politique.

Nous vivons à une époque où les économies de tous les pays du monde sont en mouvement, y compris d'ailleurs dans les pays de l'Europe du Marché commun. L'économie de la France ne peut pas échapper à ces phénomènes de mutation, d'expansion, de mouvement.

Sous la pression des progrès techniques et des aspirations populaires, partout l'économie doit se développer parce que les niveaux de vie doivent s'élever. Vous ne pourrez jamais obtenir que la population laborieuse se résigne à la stagnation de ses conditions de vie. Ce serait d'ailleurs un contresens, un retour en arrière en matière de progrès social, et même de progrès matériel pour l'ensemble des couches de la population.

Ce mouvement, qui est le caractère du libéralisme moderne, nous vous demandons de le faciliter. Nous vous demandons, nous autres libéraux, de faire que l'État ne décourage pas, n'entrave pas les initiatives et les efforts, comme il l'a fait trop souvent jusqu'à présent, mais qu'il ouvre, au contraire, un large champ d'action à ces initiatives et à ces responsabilités individuelles, familiales et professionnelles, qui, après tout, sont les caractéristiques et les apanages de la liberté. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Claudius-Petit, dernier orateur inscrit.

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le Premier ministre, je ne vous cacherais pas à la fois mon embarras et mon émotion.

L'affection que je vous porte et la fidélité à l'homme du 18 juin 1940, date que je préfère à une autre, me conduisaient, tout d'abord, à me taire dans un débat où il n'était pas bon, sans doute, de multiplier les raisons de votre embarras. Cependant ce débat, que vous n'étiez pas obligé de subir, à s'en tenir au respect intégral de la Constitution, se déroule d'une manière telle que je me sens poussé, dans l'intention de vous venir en aide, à faire connaître mon sentiment, désireux que je suis de montrer à l'homme dont les propos commencent par être tournés ironiquement par ceux-là mêmes qui se recommandent bruyamment de lui, qu'il y a dans cette Assemblée des hommes qui, sur le problème de l'Algérie, pensent différemment et préfèrent, par exemple, la déclaration du Président de la République, le 8 janvier, à des exégèses savantes, qui tendent à donner à ses paroles un sens qu'elles ne peuvent pas avoir.

Il vous a été demandé ici de dissiper des équivoques à propos des mesures de clémence ou de raison qui ont été prises récemment. Il vous a été demandé de bien préciser que votre politique était celle d'une intégration totale.

Monsieur le président du conseil, je veux dire monsieur le Premier ministre — veuillez excuser le manque d'habitude,

nous sommes à l'aurore de la V^e République — je ne vous demanderai pas des précisions que vous ne pourriez pas donner. Cependant, il est bon que vous sachiez qu'ici et dans le pays des hommes tentent de donner à leur raison une place plus grande qu'à leur passion.

S'il est vrai que les problèmes d'Algérie sont ceux de la France, il n'est pas vrai cependant de dire partout qu'entre l'intégration et l'abandon il n'y a rien. Je pense, au contraire, qu'il y a tout et que les autres termes sont des termes qui nous conduisent aux mêmes catastrophes.

Entre l'intégration et l'abandon il y a tout ce que laisse penser une autre phrase de la déclaration du Président de la République que celle qui a été lue par M. Leenhardt. Cette phrase est à la suite de la première, et je vais me permettre de la citer : « Au milieu d'un monde dangereux, quel atout pour la paix des hommes, quelle carrière ouverte au progrès, quel honneur pour les Français et pour leurs frères africains ». Leurs frères et non pas leurs enfants mineurs, leurs frères associés comme il est dit dans la phrase précédente.

Dans cette Algérie de demain pacifiée et transformée, développant elle-même sa personnalité et étroitement associée à la France, il y a autre chose entre l'intégration et l'abandon, il y a la véritable assistance fraternelle, avec toute répudiation de domination, la main fraternellement tendue...

M. Marc Lauriol. Avec l'intégration aussi !

M. Eugène Claudius-Petit. ... qui n'est pas une main de domination.

M. Marc Lauriol. C'est bien vague !

M. Eugène Claudius-Petit. ... une main de souveraineté sans limite.

M. Marc Lauriol. Démontrez !

M. Eugène Claudius-Petit. ... mais qui est une main communautaire. (*Mouvements divers.*)

Nous sommes dans un monde encore plus solidaire que nous ne le désirerions. Cependant, dans l'abandon, nous serions des lâches ; car il ne serait pas raisonnable de songer à laisser aller à leur misère, en abandonnant à leurs problèmes, tous ceux d'Algérie.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Comme le Glaoui !

M. Eugène Claudius-Petit. Mais il ne serait pas bon non plus de nier les évidences, les réalités, de nier aussi les aspirations à toutes les dignités.

Je ne parlerai pas d'autres problèmes, monsieur le Premier ministre. On en a tellement parlé ; ils sont intéressants, mais toute la vie de la métropole est entièrement commandée par la solution qui sera apportée au problème de l'Algérie.

Je voulais simplement dire que dans cette Assemblée d'autres pensées, pour ne pas être exprimées, sont aussi présentes et s'appellent la générosité et le sens des solidarités humaines qui dépassent étrangement les calculs du profit ou ceux de domination. (*Applaudissements sur divers bancs. — Protestations sur d'autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements.*)

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, l'usage, dit-on, veut que le Gouvernement réponde ; mais c'est bien plus qu'un usage, c'est une règle du régime parlementaire.

Nous avons souvent souffert — je parle de ceux qui étaient déjà parlementaires au cours des années précédentes — de ces longues discussions apparentes entre Gouvernement et Parlement, qui n'étaient qu'une suite de monologues. La vraie discussion parlementaire est un dialogue, et nous sommes

dans un régime qui est parlementaire, peut-être même pour la première fois depuis plusieurs générations.

Sur ce point, je m'expliquerai clairement.

Plusieurs orateurs, hier, se sont inquiétés curieusement, à mon avis, des rapports entre Gouvernement et Parlement. On n'a pas voulu faire directement le reproche au Gouvernement d'être méfiant à l'égard des assemblées, mais j'ai cru comprendre qu'on le soupçonnait cependant de ne pas vouloir traiter le Parlement comme il mérite de l'être.

Puis-je commencer ma réponse en disant que je comprends mal ces inquiétudes ?

Le nouveau Gouvernement a en à cœur, et il l'aura toujours, d'appliquer la Constitution dans sa lettre et dans son esprit.

Le Gouvernement, dit notre nouvelle Constitution, est nommé par le Président de la République, et un autre article le charge éventuellement de mettre sa responsabilité en cause à la suite de l'exposé de son programme. Il n'est pas dit expressément qu'il doit le faire dès sa nomination, mais l'esprit de la Constitution est clair, et nous entendons l'appliquer.

Lorsqu'un gouvernement est nommé, il vient devant les deux assemblées et, devant celle qui est élue au suffrage universel direct, il expose son programme et en demande l'approbation. Ensuite, chaque année, à l'occasion du budget annuel, il y a cette confrontation nécessaire qui permet, d'un côté, au Parlement de prendre ses responsabilités et, de l'autre, au Gouvernement de savoir si sa politique est toujours suivie par la majorité des représentants du peuple.

Cela est nécessaire, le gouvernement parlementaire étant un gouvernement qui, s'il a son domaine de responsabilités, s'il a la stabilité, s'il a les moyens, éventuellement, de maintenir cette stabilité, ne doit pas être à la discrétion des mouvements d'opinion.

Le gouvernement parlementaire est un gouvernement qui doit être soumis au contrôle des assemblées. Il ne faut, certes, plus revoir la confusion des fonctions où se perd à la fois — comme nous tous en avons souffert — et l'autorité du Gouvernement et le prestige du Parlement.

A chacun son rôle, à chacun ses droits ; mais, comme le disait hier M. Valentin, il y a entre le Gouvernement et le Parlement une coopération nécessaire.

J'ajouterai qu'à ces règles se joint un état d'esprit de collaboration. Nul orateur, hier ni ce matin, n'a dit — c'est cependant la vérité — que le Gouvernement ne demande pas, alors qu'on avait pensé qu'il pourrait le faire, une nouvelle délégation de pouvoirs.

Devant toutes les réformes qu'il convient, cependant, d'accomplir, nombre de bons esprits pensent qu'une délégation de pouvoirs supplémentaire n'aurait pas été inutile.

Pourquoi ne l'avons-nous pas demandée ? Nous ne l'avons pas demandée parce qu'il est vrai juridiquement, constitutionnellement et d'une manière indiscutable, que le Gouvernement dispose, pendant quelques jours encore, des pouvoirs de l'article 92, et la première application qu'il en fera sera l'ordonnance sur l'amnistie.

Mais c'est aussi que nous avons le désir et la volonté de faire en sorte que, à la session du mois de mai, les deux assemblées se trouvent devant les projets de loi qui seront la suite des études et des réflexions du Gouvernement pendant ces trois mois au cours desquels il usera des pouvoirs qui sont normalement les siens dans la Constitution.

A cet effort de collaboration entre Gouvernement et Parlement, il faut ajouter, si nous voulons faire vivre heureusement le régime parlementaire, un effort d'harmonie.

En effet, le régime parlementaire suppose, pour subsister, un consentement quasi unanime des formations qui le composent, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas d'opposition systématique.

J'ai entendu cette phrase hier s'appliquant à un sénateur que je connais bien et, à cet égard, je me bornerai à dire brièvement quelques mots personnels.

Il m'a été reproché, notamment par l'orateur du parti socialiste, d'avoir été un opposant systématique.

J'avoue que je souhaiterais rencontrer devant moi un opposant tel que je fus. (*Applaudissements.*)

Que de fois, en des moments très graves au cours de ces dix années, ai-je été avec un petit groupe de sénateurs aux côtés de gouvernements dont nous étions l'adversaire !

Qui, en 1949 par exemple, a rapporté et a fait adopter le projet sur le Conseil d'Europe ?

Qui, en 1953 — la tâche n'était pas facile — a pris le rapport sur les accords de Paris et a assuré son vote alors qu'il y avait plus de coups à recevoir que de félicitations ?

Je me permets donc, sans sourire, de répondre à M. Francis Leenhardt: si le parti socialiste veut bien, dans les mois qui viennent, voter pour le Gouvernement autant de fois que le groupe de sénateurs que je présidais à, dans les mois difficiles de 1956, voté pour le gouvernement de M. Guy Mollet, le parti socialiste sera plus facilement dans la majorité que dans la minorité. (*Applaudissements.*)

Pourquoi ne faut-il pas, malgré l'utilité d'une majorité et d'une minorité, faire une opposition systématique ?

C'est que le premier devoir d'un parlement, comme le premier devoir d'un gouvernement, est de s'élever au-dessus des questions partisanes quand l'intérêt fondamental de la nation est en cause. Le Gouvernement a des responsabilités que j'ai tenté de définir hier. Sa principale est qu'il prend la suite d'un gouvernement qui a orienté le redressement national, et la première tâche est de le continuer avec persistance et ténacité.

La seule différence, c'est que désormais il ne doit pas continuer seul cette tâche de redressement. Il la continuera avec un Parlement dont je ne puis douter qu'il comprenne la portée de l'expérience en cours.

Peut-être, à ce sujet, faut-il dès maintenant que j'adresse certaines réflexions aux orateurs d'hier et de ce matin. Bien des critiques ont été formulées, et le Gouvernement tout entier en fera son profit. Mais pourquoi, au moment où certains ont parlé des sacrifices demandés aux salariés, n'avons-nous entendu personne évoquer l'ordonnance sur l'assurance-chômage, l'ordonnance sur l'intéressement des ouvriers à l'entreprise, l'ordonnance sur la protection des délégués d'entreprise ?

Ce sont cependant, en matière sociale, des textes infiniment plus importants pour l'avenir que les mesures de sacrifices qui ont été demandées pour un temps.

Pourquoi, au moment où à juste titre — j'en reparlerai dans un instant — certains orateurs ont parlé des difficultés que rencontre l'agriculture, n'ai-je pas entendu un seul représentant évoquer l'ordonnance qui a été prise — alors que pendant des années aucun parlement n'avait pu s'entendre pour le faire — sur le cumul des exploitations agricoles, disposition cependant réclamée comme mesure de protection essentielle pour les exploitations familiales ?

Pourquoi, alors qu'on demande des réformes administratives, pas un mot n'a-t-il été dit sur la grande ordonnance de décentralisation, ordonnance capitale qui, pour la première fois depuis des années, restitue aux collectivités locales une part si importante de leurs droits de gestion ? Ce ne sont là d'ailleurs que des aspects partiels, j'en conviens. Cependant, puisque tant d'orateurs ont évoqué les décisions antérieures au gouvernement actuel, peut-être fallait-il mettre en lumière, touchant tous ces domaines, tous les textes et non pas seulement certains.

Puisque quelques orateurs ont recueilli hier, mes chers collègues, vos applaudissements en évoquant le flot d'ordonnances parues au *Journal officiel*, peut-être, dites-vous-le bien, l'histoire indiquera-t-elle que depuis juin dernier une œuvre législative considérable a été accomplie et qu'il était nécessaire qu'elle le fût. On a parlé de fonds de tiroirs. Ce n'est pas ce

que l'histoire retiendra des sept mois de travaux constitutionnels et législatifs. Que les députés qui soutiendront le nouveau gouvernement, solidaire comme il se doit de l'effort accompli par le ministère précédent, se disent qu'ils peuvent trouver dans les réalisations faites depuis le mois de juin de nier un très grand motif à la fois de fierté et d'espérance. (*Applaudissements.*)

Certes, il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine des réformes administratives et économiques. Je dirai seulement cette phrase, mais peut-être aurai-je l'occasion de la répéter quand d'autres projets vous seront soumis au mois de mai: croyez-en mon expérience, toutes les réformes sont populaires jusqu'au moment où on les réalise. (*Applaudissements.*)

Parmi les problèmes soulevés et qu'il faudra traiter, il en est un que j'évoque plus que d'autres, d'abord parce qu'il est politique au premier chef, ensuite parce que les deux orateurs qui l'ont soulevé, M. Bosson, dans son excellent exposé, M. Valentin dans un discours dont les premières phrases m'ont touché directement au plus profond de moi-même, l'ont fait avec une insistance particulière: les rapports de l'Etat et de l'enseignement privé.

Nul ne conteste l'existence d'un problème, nul ne conteste la nécessité de le résoudre dans une atmosphère et dans des conditions telles que sa solution ne relance pas des querelles dont le pays n'a que trop souffert. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement travaillera à créer les conditions qui permettront de le résoudre d'une manière telle que sa solution soit vraiment définitive et considérée comme telle par tous les gens de bonne foi. (*Applaudissements.*)

Ai-je besoin de dire que c'est en pareil domaine que le soutien de toutes les formations politiques du Parlement, et leur accord sur un problème d'intérêt national, sont le plus utiles et que le Gouvernement les recherchera de toutes ses forces avant de prendre sa décision ?

La politique économique et financière, comme c'était naturel, a été l'un des points essentiels du débat. Cette politique économique et financière est celle du gouvernement précédent, mais le gouvernement actuel ne peut pas en prendre la suite, pour la bonne raison, comme je l'ai dit dans ma déclaration, que cette politique est un point de départ.

M. Francis Leenhardt, principal interpellateur à ce sujet, évoquant les sacrifices demandés en particulier aux travailleurs, a affirmé que les salariés seraient prêts à accepter des sacrifices s'ils avaient la certitude de garder leur rythme d'emploi. Toute la politique est dirigée en ce sens. Nous sommes donc, sur l'objectif, d'accord avec M. Leenhardt. La querelle, la dispute commence quand on étudie les moyens.

Fallait-il, comme l'a suggéré M. Leenhardt, maintenir des prix et des tarifs à des taux artificiellement bas, par des subventions budgétaires ? Fallait-il ainsi élargir le déficit ? Les conséquences d'une telle politique esquissée par l'orateur du parti socialiste, nous les avons connues. Le déficit, creusé chaque année davantage par une telle politique, engendre le déficit de la balance des comptes; le déficit de la balance des comptes entraîne l'épuisement des devises et, si j'ose dire, l'épuisement des devises entraîne rapidement l'épuisement des prêteurs.

Faut-il rappeler à cette Assemblée que nous avons vécu, depuis quelques mois, une crise qui, si le changement gouvernemental du mois de juin dernier n'avait pas eu lieu, eût été sans doute une crise décisive ? L'absence de devises allait paralyser l'importation de matières premières et, l'importation de matières premières stoppée, allait, en arrêtant les machines, créer le chômage.

A la vérité, le Gouvernement n'avait pas le choix et je pense qu'à la réflexion M. Leenhardt lui-même ne peut en douter. A partir du moment où n'importe quel gouvernement avait devant lui la menace d'avoir de nouveau les caisses vides et le chômage résultant de l'arrêt des importations, car nous

n'avions plus de devises pour nous les procurer, il lui fallait s'attaquer aux causes profondes du mal.

Sans doute, ce n'est pas une politique sans risque, mais il faut déjà voir les remèdes que le Gouvernement, dans son budget et dans son action, a envisagés. On n'a pas dit que le budget de 1959 comportait, en ce qui concerne les investissements, des chiffres nettement supérieurs à ceux de l'an dernier. Alors que, dans le budget de 1958, les investissements n'atteignaient pas 1.300 milliards de francs, au budget de 1959 — je ne parle que des crédits de paiement — ils dépassent 1.600 milliards.

D'autre part, les crédits de programmes au titre du budget d'équipement et des H. L. M. et les crédits du fonds de développement s'élèvent, cette année, à 1.200 milliards de francs au lieu de 900 milliards prévus au budget de l'an dernier.

A ces investissements publics, il faut ajouter l'effort qui sera fait pour les investissements privés.

Lorsque l'orateur du parti socialiste évoque, avec regret, certaines mesures qui seraient, selon lui, trop favorables au capital, il faut bien se mettre en présence des réalités. Il y a une contradiction fondamentale à vouloir entrer dans le Marché commun, à vouloir développer la libre concurrence et, en même temps, à prendre des mesures qui auraient pour résultat de favoriser les capitaux hors de chez nous. (*Applaudissements.*)

En particulier, si le Marché commun comporte un risque, c'est celui de voir, à l'abri du tarif commun des six pays, les capitaux étrangers enrichir par préférence nos partenaires. Il faut penser, aussi, aux investissements privés, à partir du moment où nous tentons l'expérience de la concurrence européenne. (*Applaudissements.*)

Si, parlant de pari, on évoque le hasard, il n'y a pas de pari dans cette politique. Si l'on évoque le risque, je réponds qu'il y a un risque dans toute politique mais que, dans la politique contraire, il ne s'agit pas d'un risque, il s'agit d'une certitude.

Si nous avons pu tirer une leçon des dernières années, c'est bien celle que l'inflation peut permettre une relance pendant quelques semaines, mais que l'inflation prolongée entraîne au bout de quelques années le déficit de la balance des comptes par la hausse des prix et, par suite, une certitude de chômage.

Dire que la dévaluation est due aux mesures qui ont été prises, c'est ignorer que la dévaluation, en vérité, est moins le résultat de ce qui a été décidé que la suite, précisément, de paris qui ont été pris dans le passé et qui ont tous été perdus. (*Vifs applaudissements.*)

Dans un autre domaine, j'ai été frappé d'entendre des orateurs affirmer qu'il y avait rupture de continuité et que la politique agricole, dont les principes ont été fixés au cours des deux dernières années devant le malaise grandissant de l'agriculture, aurait été, en un jour, abandonnée.

Il faut, là aussi, s'expliquer, car le malentendu me paraît être considérable.

Le premier principe de la politique agricole déterminée ces dernières années, c'est d'assurer progressivement l'orientation de la production vers les produits rentables et vers les débouchés extérieurs. La manière dont cette politique a été envisagée se traduit par des prix dits « prix d'objectif », par l'organisation des marchés ainsi que par un régime de stockage et de transformation de produits agricoles.

A cet égard, rien n'est changé. Le principe des prix d'objectif est maintenu. Le principe de l'absence d'arbitraire dans la fixation de tels prix est bien évidemment établi, car si le Gouvernement doit, comme il est naturel, comme il est nécessaire, prendre les décisions, celles-ci ne seront arrêtées qu'après consultation des organisations intéressées.

Enfin, l'effort, sans doute insuffisant au cours des années passées, de stockage, notamment en vue de créer des industries de transformation des produits agricoles, sera développé.

On touche là au second point de la politique agricole : le développement des investissements.

Rien n'est changé en ce domaine. Les chiffres du budget de 1959 ne marquent aucune diminution, bien au contraire, par rapport aux chiffres du budget de 1958 et les directions de ces investissements : travaux d'équipement, vulgarisation technique et formation professionnelle, sont celles-là même qu'à juste titre les représentants les plus autorisés de la profession n'ont cessé de demander.

Le seul changement, c'est la disparition des indexations automatiques. Mais il s'agit là de l'application à l'agriculture d'une règle que le Gouvernement a appliquée de la manière la plus générale. En effet, non seulement toutes les dispositions générales de nature législative ou réglementaire tendant à l'indexation automatique des prix ont été, à l'exception du salaire minimum garanti, abrogées, mais encore sont interdites toutes nouvelles dispositions statutaires ou conventionnelles prévoyant des indexations fondées sur le niveau général des prix.

Pourquoi cette mesure était-elle nécessaire ? Pourquoi était-elle saine ? Parce que l'indexation, qui résulte d'une longue inflation comme l'histoire le montre, sans aucune exception, est à son tour, à mesure qu'elle se généralise, cause d'inflation.

On ne peut avoir, dites-vous le bien, de monnaie stable et d'indexation automatique.

Or, il faut à l'agriculture, comme il faut à l'économie tout entière, non pas des indexations automatiques mais une monnaie stable ; sinon, les chances de notre exportation agricole et industrielle seront définitivement abandonnées. Dans la mesure où les agriculteurs attendent beaucoup du Marché commun, il faut savoir que la première condition pour réussir en ce domaine est une monnaie stable. Cette monnaie stable, ce n'est pas par des indexations automatiques qu'on la garde ; au contraire on est sûr de la perdre. (*Applaudissements.*)

Le premier devoir de ceux qui ont vraiment souci de faire de l'agriculture un des fondements de la prospérité française est de vouloir que l'agriculture ne gâche pas ses chances. Le Gouvernement, nous l'avons dit, nous le répétons et nous le prouvons, est sensible à l'aide nécessaire que l'ensemble des paysans doit recevoir de l'Etat au moment où l'évolution agricole est une nécessité, comme il convient que les agriculteurs soient sensibles aux disciplines de production et d'orientation indispensables à leur succès. Mais dites-vous bien, mesdames, messieurs, que si le Gouvernement vous demande l'effort d'une monnaie stable — seul point sur lequel il y a peut-être rupture avec le passé, mais rupture saine — il conserve aujourd'hui comme hier la préoccupation d'une politique agricole continuant celle qui a longuement été élaborée au cours des années précédentes.

L'Algérie est le deuxième point qui, à juste titre, a ému la plupart des orateurs. Si j'avais peut être un reproche à adresser à beaucoup d'entre eux, c'est de rechercher à travers les mots et à travers les phrases des interprétations personnelles.

Bien des orateurs ont été émouvants, notamment le dernier, mon ami Claudius-Petit, dont chacun apprécie les sentiments et la franchise. Mais le plus écouté, à juste titre, a été M. Lauriol, élu algérien. Je peux lui dire que si quelqu'un l'a suivi avec attention, c'est bien moi, car, parmi les nombreuses protestations que j'ai élevées avec entêtement au cours des deux années passées, il en est une qui, souvent, me laissait bien solitaire : c'était lorsque je m'élevais contre la disparition des élus algériens au sein de l'Assemblée précédente. (*Applaudissements.*)

Nous n'étions pas nombreux, alors, à déplorer les conséquences de cette absence. Il faut se reporter à ce que je disais pour savoir qu'en ce qui me concerne, comme en ce qui concerne tous les membres du Gouvernement, l'existence d'élus algériens au sein du Parlement français est pour nous la première des manifestations d'une politique que l'on ne peut contester.

Quels sont les points clairs et nets qu'il convient d'affirmer sans ambages ?

Il en est trois.

Le premier, c'est que l'Algérie appartient au domaine de la souveraineté française. La présence, au sein des deux Assemblées, d'étus algériens, participant au seul pouvoir législatif, participant au seul pouvoir gouvernemental, est la plus haute affirmation de cette vérité.

Le deuxième point, c'est que la promotion économique, sociale, humaine de l'Algérie, sera l'œuvre de la France, pour cette bonne et unique raison que seule la France peut réaliser cette promotion nécessaire.

Depuis six mois, l'évolution des règles touchant la fonction publique, le plan de scolarisation, le plan économique et social de Constantine, le développement de l'aide sociale sous toutes ses formes, est la manifestation fondamentale que la souveraineté de la France sert d'abord à la promotion de l'Algérie.

Enfin, le troisième point, c'est que le Gouvernement souhaite la paix, c'est que le Gouvernement veut répondre à cette immense lassitude que les tueries et les barbaries de la rébellion font peser sur les Algériens de toute origine.

Des offres ont été faites. Elles demeurent valables. Mais il n'y aura pas, il ne peut pas y avoir de négociations politiques. *(Applaudissements.)*

A ces trois affirmations, j'ajouterai que l'actuel gouvernement, comme le précédent, comme, je pense, vous tous, mesdames, messieurs, n'a pas de plus haute et de plus constante préoccupation que l'Algérie. Toutes les préoccupations s'effacent devant celles qui touchent les souffrances des Algériens, les admirables efforts de notre armée. Toutes les préoccupations s'effacent devant ce fait essentiel que notre destin se joue en Algérie car il s'y joue notre honneur, notre avenir économique, notre sécurité, l'avenir de l'Europe et de notre civilisation.

Alors, si vous voulez m'en croire, cessons les procès d'intention. Et s'il est un domaine où les jeux de la politique intérieure doivent disparaître au profit d'un effort qui n'est ni celui du Gouvernement, ni celui du Parlement, mais celui de la nation tout entière, c'est bien celui-là. Continuons dans la voie où nous sommes engagés et, malgré toutes les difficultés, nous laisserons en fin de mandat une Algérie plus heureuse, une Algérie plus belle, c'est-à-dire une Algérie mieux soudée à la France. Telle sera la récompense que nous apporterons à la nation. *(Applaudissements.)*

Je ne donnerai pas à mon exposé d'autre conclusion que cet espoir, comme pour tous les problèmes soulevés à juste titre à cette tribune: avenir de la jeunesse, organisation de la défense nationale et tant d'autres qui sont essentiels et supposent une longue patience.

Je ne donnerai pas à l'Assemblée d'autre assurance — mais cette assurance est tout — que l'autorité et la stabilité dont la Constitution a voulu désormais garantir les gouvernements de la République seront employées à travailler chaque jour pour le seul bien de l'Etat, pour le seul bien de la nation. Nous tous ici, d'ailleurs, n'avons pas d'autre mission. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le président. L'Assemblée veut-elle entendre immédiatement les explications de vote ?

M. Henry Bergasse. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bergasse.

M. Henry Bergasse. Monsieur le président, au nom du groupe des indépendants, je me permets de solliciter une courte suspension de séance. Notre groupe, en effet, doit déterminer ce que sera son vote.

M. le président. M. Bergasse demande une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures dix minutes, est reprise à onze heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans les explications de vote, la parole est à M. Bergasse.

M. Henry Bergasse. Monsieur le Premier ministre, le groupe des indépendants, au nom duquel je parle, va vous apporter la très grande majorité de ses suffrages.

Que m'importe, pourrez-vous penser, puisque, en vertu de la Constitution, je puis marcher sans savoir le nombre de ceux qui me suivent.

Mais puisque nous sommes exposés à faire, non seulement « un bout de chemin ensemble » mais, je l'espère, une longue route, il importe qu'après avoir enduré les critiques, écouté les conseils, nous fixions en quelques mots très brefs les termes du contrat qui va nous lier.

Notre ami, M. François-Valentin, intervenant au nom de notre groupe, l'a dit hier avec un talent auquel je ne saurais prétendre: nous sommes et nous resterons des libéraux.

C'est dire qu'il ne faut pas attendre des indépendants, aussi attachés à la liberté de vote qu'à toutes les autres, des suffrages bloqués et monolithiques. Mais nous serons à vos côtés, massivement, tant que les libertés qui sont notre raison d'être ne seront pas menacées, tant, aussi, que les principes sur lesquels nous avons été élus ne seront pas violés par votre gouvernement.

Certes, nous n'avons pas l'intention de vous faire un procès pour un gouvernement que vous ne présidez pas. Mais, nous l'avouons, nous nous sommes trouvés avec surprise en présence de mesures graves, prises sans l'avis du Parlement et, — il faut bien le dire — en désaccord avec l'opinion publique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

Le vote de certains de nos amis n'a, à cet égard, aucun caractère de ratification.

Sans doute me direz-vous: il était à la fois nécessaire et courageux de le faire. On n'interroge pas le malade sur le déroulement d'une opération qui est, à certains points de vue — vous le reconnaîtrez — chirurgicale. Mais puisque vous êtes en quelque sorte le médecin post-opératoire, vous avez maintenant un devoir, celui de penser les plaies qu'une amputation nécessaire a faites, d'atténuer par tous moyens les souffrances du malade et non pas d'étouffer ses cris.

C'est très exactement ce que nous vous demandons.

Certains de nos collègues ne considèrent pas comme satisfaisantes vos réponses sur l'indexation des prix agricoles et d'autres n'ont pas pardonné à la réforme judiciaire d'avoir enlevé à certaines localités leur activité et leur importance. *(Applaudissements sur quelques bancs. — Exclamations.)*

Mais, tous, nous aurions voulu qu'à la réforme des recettes correspondît la réforme des dépenses *(Applaudissements)* et que fussent profondément modifiées les structures de l'Etat qui est le seul et à qui on n'impose pas le rendement et la productivité que l'on encourage chez les autres. *(Nouveaux applaudissements.)*

Ne craignez pas, toutefois, monsieur le Premier ministre, de voir en nous des alliés mous, faibles, qui ne s'engagent pas à fond. Il est certaines voies où nous vous pousserons, bien au contraire et, en particulier, celle des économies dans les dépenses publiques *(Applaudissements)*, lesquelles conditionnent le pouvoir d'achat suffisant des travailleurs.

A l'honnêteté des prix, nous ne voulons pas que s'ajoute l'arbitraire fiscal de l'administration, dans un pays où tout le monde a le droit de se défendre et qui, comme le disait M. Vayron hier soir, « a vu naître la liberté ».

Nous étudierons sans doute le détail en route. Mais nous tenons à vous dire que, sérieux et vigilants, attachés à vous par une volonté commune, nous nous associerons profondément à une œuvre de rénovation qui a été voulue par beaucoup d'entre nous, mais qui n'a jamais pu être réalisée hors des majorités dont vous jouissez, hors des pouvoirs que vous reconnaissez hier soir détenir et qui ne rendent votre responsabilité que plus redoutable.

Le groupe des indépendants a été très sensible à toutes les bonnes intentions dont votre discours était plein. Nous vous apportons, en conséquence, notre entière bonne volonté, vous souhaitant une bonne chance, qui n'est en réalité pas la vôtre puisqu'elle est celle de notre pays. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le Premier ministre, mon intervention vous surprendra peut-être et sans doute certains ne manqueront pas de dire que le problème que je vais évoquer a un caractère mineur. Mais malgré mon inexpérience et en raison de la gravité de la situation de la viticulture française, je ne puis pas ne pas expliquer mon vote. *(Mouvements divers.)*

Déjà, à cette tribune, M. Leenhardt a dit pourquoi le groupe auquel j'appartiens doit voter contre. Toutes ses raisons sont les miennes. Cependant, je crois devoir préciser que les viticulteurs ne peuvent accepter les dernières mesures fiscales, en raison même de leur énormité.

M. Guy Jarrosson. On peut aussi ne pas accepter le socialisme.

M. Raoul Bayou. Il faut qu'on sache que les droits sur les vins de consommation courante, pour ne parler que de ceux-là, sont passés de 11,75 francs à 25 francs le litre sans compter la taxe locale.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous avez fait arracher les vignes ! C'est votre dirigisme qui est responsable.

M. Raoul Bayou. Le cours étant aujourd'hui de 55 francs le litre, les taxes représentent donc la moitié du prix à la production. Aucun produit, même de luxe, n'en supporte autant.

Cela ne peut être le fruit d'une erreur. Nous décelons là la volonté évidente de réduire la consommation par la cherté des prix de vente au détail. Si nous nous trompons, qu'on nous le dise.

Il y a quelques mois à peine, sous prétexte que le vin était trop cher, il a été procédé à des importations de vins souvent douteux pour faire baisser les prix intérieurs. *(Protestations sur divers bancs.)*

M. Pierre Baudin. Vos amis participaient alors au gouvernement !

M. Raoul Bayou. Aujourd'hui, les taxes relèvent le prix du vin à la consommation. Il s'agit là d'une contradiction criarde.

La viticulture, comme l'agriculture, est déclassée par rapport au reste de la nation. Elle ne refuse pas de contribuer à l'effort commun, mais elle réclame l'égalité et la justice. *(Applaudissements sur divers bancs. — Exclamations sur d'autres.)*

Nous avons donc le droit de nous poser et de vous poser les questions suivantes :

Oui ou non, veut-on faire du vin un produit de luxe que ne pourront plus boire les petites gens ? Oui ou non, veut-on rendre le vin responsable de l'alcoolisme et le traiter comme un produit nocif ?

Oui ou non, veut-on organiser le marché du vin pour défendre à la fois le producteur et le consommateur sans léser le commerce régulier ?

Oui ou non...

Sur plusieurs bancs. Non ! Non !

M. Raoul Bayou... veut-on désespérer les deux millions et demi de Français qui ne vivent que de la vigne ?

Voix diverses. Démagogue !

M. Raoul Bayou. Mon devoir était de pousser ici un cri d'alarme qui est aussi un appel à la raison et à l'équité.

Monsieur le Premier ministre, n'ayant rien entendu dans vos déclarations qui puisse vraiment apaiser les craintes de l'agriculture, en général, et de la viticulture, en particulier, je suis obligé de vous refuser ma voix. *(Applaudissements sur quelques bancs. — Exclamations sur d'autres.)*

M. le président. La parole est à M. André Beauguitte.

M. André Beauguitte. Monsieur le Premier ministre, je vous apporterai tout à l'heure mon suffrage, mais, dans le domaine de l'agriculture, je tiens à exprimer les appréhensions qui demeurent dans mon esprit après votre exposé, souhaitant qu'il vous soit possible, dans un avenir très proche, de calmer les craintes qui ont déjà été exprimées par certains de mes collègues, hier, et qui pourraient l'être sans doute encore par beaucoup d'entre nous.

Vous avez, dans la communication du Gouvernement, prononcé le mot autorité.

Cette autorité, je ne vous la conteste pas. Toutefois, un exécutif fort, cela sous-entend qu'il est indispensable pour le Gouvernement de traiter les questions économiques au mieux de l'intérêt général. Or, en tête de l'intérêt général, se situe la classe rurale. Il importe donc que vous teniez compte au maximum de l'élément humain que comporte la défense de l'agriculture et du droit à la vie de la paysannerie française.

Je n'ai pas trouvé, en écoutant votre communication, hier, tout ce que j'aurais souhaité dans le cadre d'une politique agricole à peine ébauchée ; tout à l'heure, vous avez été plus explicite, si bien que mon explication de vote s'en trouvera réduite d'autant. Néanmoins, le problème qui me préoccupe a été à peine posé.

Si sa solution est aléatoire, par contre, j'enregistre actuellement, dans les faits, des reculs formels : suppression des indexations, des subventions, réduction de diverses détaxes, discrimination entre les exploitants par rapport à la sécurité sociale, discrimination fiscale.

La nation, vous êtes-vous écrié hier, a besoin de prospérité : donnez-la à l'agriculture ! La nation a besoin d'harmonie sociale : donnez-la à l'agriculture ! La nation peut prétendre à une promotion : donnez à l'agriculture cette promotion, c'est-à-dire l'égalité sociale ! Les paysans la sollicitent au même titre que les autres catégories de travailleurs.

Voilà l'essentiel de ce que je tenais à vous dire. *(Applaudissements.)*

Vous nous avez déclaré tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, que la suppression des indexations ne marque pas une rupture de continuité. Vous avez précisé votre pensée en spécifiant que les indexations ne sont nécessaires que lorsqu'il y a une inflation, mais qu'elles peuvent disparaître dès l'instant où la monnaie est saine.

Je vous crois volontiers. Mais, en ce moment même, les prix ne sont-ils pas en train d'augmenter ? Et ce qui compte pour l'agriculteur, c'est la valeur, le pouvoir d'achat de sa monnaie. Si vous ne pouvez pas lui assurer que cette monnaie demeurera saine et stable, je répète que la suppression des indexations marque un recul vis-à-vis du passé.

Pouvez-vous juguler la hausse ? Pouvez-vous nous donner l'assurance que le pouvoir d'achat de l'agriculteur sera maintenu ? Tel est pour moi l'essentiel.

À l'instant où je parle, je crois pouvoir prétendre que la suppression des indexations consacre la disparition d'une garantie précédemment octroyée à l'agriculture française. Il

convient donc que le Gouvernement, sous une forme ou sous une autre, se montre en mesure de rétablir une telle garantie.

J'espère aussi que le Gouvernement définira, dès le début de notre prochaine session, au mois d'avril, dans un ample débat, les grandes lignes de sa politique agricole et qu'il nous exposera les conditions dans lesquelles il entend intégrer l'agriculture dans la politique économique générale du pays, sur le plan de l'égalité et dans la justice.

Ces réserves étant faites, monsieur le Premier ministre, ne voulant pas douter de l'action que vous allez mener et des mesures que vous allez prendre en faveur des paysans, envoyé ici par mes électeurs pour soutenir la politique d'ensemble qui sera la vôtre, je vous apporterai ma confiance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le Premier ministre, au nom de la Touraine, cette Touraine que vous avez si longtemps représentée au Conseil de la République, je suis fier de vous saluer.

Si je vote en faveur de votre gouvernement, c'est, d'une part, parce que vous connaissez bien les problèmes qui se posent à la France et, d'autre part, parce que vous nous avez apporté, par vos déclarations, un certain nombre de garanties sur ce qui concerne l'action gouvernementale.

En donnant aux parlementaires le droit de vous informer, de contrôler l'action du Gouvernement, de légiférer, vous montrez qu'un gouvernement fort n'est pas un gouvernement qui s'appuie sur la raison du plus fort.

En ce qui concerne les problèmes sociaux et économiques, vous apportez encore la garantie que tout le travail en France sera soutenu et que les intérêts du monde du travail seront généreusement défendus.

A l'heure où, par le monde entier, les plans de travaux se multiplient, où, en Chine, on déclare que « tout enfant qui nait n'est pas une bouche à nourrir, mais deux bras pour travailler », je crois que cette garantie de soutenir l'effort de la France par des investissements a été appréciée par l'Assemblée.

Je me réjouis aussi que, dans votre action sociale et économique, vous songiez à vous appuyer sur un capitalisme fondé sur le profit personnel, mais à la condition qu'il s'agisse en définitive du profit de tous.

Dans le domaine de l'éducation, en faisant coopérer les deux écoles, en préférant le terme « laïque » au terme « laïcisme » et le terme « chrétien » au terme « clérical », en nous apportant la garantie d'une réforme, vous avez déterminé mon vote en votre faveur.

Enfin, vous respectez l'essentiel de la volonté du général de Gaulle en ce qui concerne les chances de la France en Algérie ainsi qu'en Europe et dans le monde.

Il m'apparaît donc nécessaire de vous apporter le vote d'une ville qui, autrefois capitale, est fière de vous voir, maintenant, représenter la France.

Monsieur le Premier ministre, je voterai pour vous en toute confiance, comme beaucoup d'autres dont la bonne volonté est immense dans cette Assemblée. (Applaudissements.)

M. le président. Je vais renvoyer la suite du débat à cet après-midi. (Mouvements divers.)

M. Eugène Claudius-Petit. Je demande la parole. (Exclamations.)

Voix diverses. Au vote !

M. le président. Mes chers collègues, il y a encore huit orateurs inscrits et ces orateurs ont parfaitement le droit d'expliquer leur vote. (Applaudissements.)

Pour concilier deux soucis — respect du droit de parole et célérité — j'ai fait reprendre le débat pendant vingt-cinq minutes...

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. le président. ...et je sais que cela a déplu à certains. Il reste que nous ne pouvons pas bouleverser les horaires, empiéter sur le déjeuner, bref reprendre certaines habitudes que je crois avoir entendu condamner par tous et qui ont discrédité la IV^e République. (Applaudissements.)

M. Paul Coste-Floret. C'était le désordre organisé.

M. le président. En conséquence, la prochaine séance aura lieu cet après-midi, à quinze heures...

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. le président. ...avec, comme ordre du jour, la suite du débat et le scrutin public à la tribune sur la demande d'approbation du programme du Gouvernement ainsi que la suite de la discussion du projet de résolution relatif au règlement provisoire de l'Assemblée nationale.

Comme je l'ai indiqué hier soir, la séance de cet après-midi prendra fin à l'heure normale, soit dix-neuf heures...

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. le président. ...et la séance suivante aura lieu mardi matin, à neuf heures et demie. (Applaudissements.)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite du débat ouvert sur le programme du Gouvernement et vote, par l'Assemblée nationale, sur la demande d'approbation de ce programme ;

Suite de la discussion du projet de résolution n^o 3 tendant à fixer les conditions provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale (M. Frédéric-Dupont, rapporteur).

La séance est levée.

(La séance est levée à midi.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.